

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Direction du Patrimoine Immobilier
Département des Contrats Immobiliers



MISSION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC) POUR LA MISE EN SECURITE DE LA FACULTE DE PHARMACIE

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 14 septembre 2026 à 16h00

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	6
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	7
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	7
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	8
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	8
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	8
2.2 - VARIANTES	8
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
2.4 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	8
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
4.1 - PIECES DE LA CANDIDATURE	10
4.2 - PIECES DE L'OFFRE	11
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	12
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	14
6.1 DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS	14
6.2 ENVOI DEMATERIALISE	14
6.3 TRANSMISSION D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE	16
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	17
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	17
7.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	17
ARTICLE 8 : NEGOCIATION	18
ARTICLE 9 : VOIES DE RECOURS	18

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d'un pilote (encore appelé OPC) pour la mise en sécurité de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Strasbourg.

Lieu(x) d'exécution : La Faculté de Pharmacie, sise 74 route du Rhin, 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

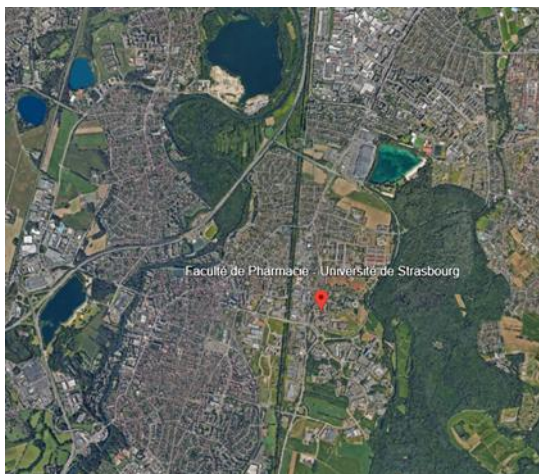


Figure : Faculté de Pharmacie

Le bâtiment est un ERP 2^{ème} catégorie, Type R, avec un effectif de 1450 personnes. Construit en 1979, il est constitué de 6 ailes de 3 à 6 niveaux et de toitures techniques, autour d'un noyau central abritant deux amphithéâtres, regroupées deux à deux autour d'une cage d'escalier principale. L'immeuble ne répond plus aux normes de sécurité incendie ni de sécurité de personnes et se trouve sous avis défavorable depuis 2007, la dernière visite périodique ayant eu lieu en décembre 2025.

Objectif de l'opération : l'opération consiste en une mise en sécurité de l'ensemble de la Faculté de Pharmacie afin de lever l'avis défavorable de l'ERP et les prescriptions de la Sous-Commission Départementale de la sécurité (SCDS).

Fiche signalétique du projet :

Adresse du chantier	Faculté de Pharmacie Campus d'Illkirch-Graffenstaden 74 Route du Rhin, 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Maître de l'ouvrage	Université de Strasbourg Direction du Patrimoine Immobilier 18, rue Goethe - 67000 STRASBOURG
Nature de l'ouvrage	Cette opération a pour but de lever les motifs de l'avis défavorable, et dans un second temps, de traiter les prescriptions émises par la Sous-Commission Départementale de la Sécurité (SCDS).
Avancement	Phase AVP en cours
Date prévisionnelle de publication de la consultation travaux	Mai 2027
Date prévisionnelle de l'analyse des offres travaux	Juillet 2027
Date prévisionnelle de notification des marchés	Septembre 2027
Durée prévisionnelle des travaux sur le chantier	34 Mois (dont 2 mois de préparation)
Nombre estimatif de lots :	Sera consolidé en phase PRO avec la maîtrise d'œuvre
Montant prévisionnel des travaux :	3 300 000 € HT

Travaux concernés par la mission de l'OPC :	Tous les travaux permettront de répondre aux non-conformités décrites ci-dessus. Ils seront définis plus précisément au rendu de l'AVP définitif par la maîtrise d'œuvre en Septembre 2026.
Paramètres de complexité :	Travaux en site occupé et phasés

Travaux envisagés :

- Mise en conformité de la voie pompier extérieure ;
- Recoupement du sous-sol ;
- Création d'Espaces d'Attente Sécurisés (EAS) et de rampes PMR ;
- Isolation et cloisonnement avec remplacement de bloc-portes et rebouchage de parois ;
- Mise en conformité des dégagements ;
- Traitement de la surpression de certaines circulations entraînant un défaut de fermeture de certaines portes ;
- Encoffrement des conduits ou groupe de conduits d'extraction de sorbonnes ;
- Mise en place de détection incendie ;
- Traitement de l'isolement des locaux à risque ;
- Extension ou remplacement du SSI.

L'AVP définitif sera transmis après notification au titulaire du marché, où l'ensemble des travaux sera détaillé.

Définition de la mission confiée :

La mission concerne un ensemble de prestations intellectuelles constituant la mission d'Ordonnancement – Pilotage – Coordination, à effectuer aux stades des études, de la réalisation, de la réception, de la levée de la dernière des réserves en vue de la mise en sécurité de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Strasbourg.

La mission comprendra :

- l'organisation et la coordination générale de l'ensemble des intervenants ;
- l'ordonnancement et la planification des études et procédures administratives (autorisations, appels d'offres, etc...) ;
- l'organisation et la coordination temporelle des études d'exécution, visa, PAC, etc... ;
- l'ordonnancement et la planification du chantier, y compris contraintes éventuelles ;
- le pilotage du chantier ;
- l'organisation des levées des réserves.

Le descriptif technique détaillé de la mission du pilote figure dans le programme de l'opération et le CCTP du marché.

La présente opération aura lieu en 3 phases listées comme suit :

- Tranche ferme : Organisation et planification durant les études portant sur la totalité de la mise en sécurité, pilotage et coordination des travaux pour la levée des premiers motifs d'avis défavorable et pour extension ou remplacement du SSI ;
- Tranche optionnelle 1 : Pilotage et coordination des travaux pour la levée des motifs d'avis défavorable suivants ;
- Tranche optionnelle 2 : Pilotage et coordination des travaux pour la levée des dernières prescriptions.

L'ordre et le périmètre des tranches optionnelles pourront être adaptés suite à l'avancement des études de la tranche ferme par la maîtrise d'œuvre, en concertation avec la maîtrise d'ouvrage.

Un phasage des travaux est prévu entre une tranche ferme de travaux financée et une ou plusieurs tranches optionnelles non financées à ce jour.

Le titulaire du présent marché sera amené, dès notification, à étudier 2 types de scénarios pour la réalisation des travaux et proposer un planning pour chacun à la phase AVP (rendu des deux scénarios prévu fin Octobre 2026) :

- **Scénario 1 : Organiser les travaux par aile ;**
- **Scénario 2 : Organiser les travaux par type de travaux toutes ailes confondues.**

La durée des missions du titulaire est conforme au calendrier prévisionnel joint au DCE, puis au calendrier détaillé d'exécution de l'opération.

L'évolution et les aléas du calendrier détaillé d'exécution ne donneront lieu à aucune rémunération supplémentaire.

Début prévisionnel des prestations de la mission OPC : pendant la phase AVP du marché de maîtrise d'œuvre (début octobre 2026).

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il suit, en outre, les dispositions des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la Commande publique relatif aux marchés à tranches optionnelles.

1.3 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti.

Le présent marché comporte des tranches, décrites ci-dessous :

Numéro de la tranche	Intitulé	Délais d'exécution
Tranche ferme	Organisation et planification de l'étude globale de la mise en sécurité du bâtiment, Pilotage et coordination des travaux pour la levée des premiers motifs d'avis défavorable et extension ou remplacement SSI	12 mois études + 14 mois travaux (dont 2 mois de période de préparation)
Tranche optionnelle 01	Pilotage et coordination des travaux pour la levée des motifs d'avis défavorable suivants	12 mois travaux
Tranche optionnelle 02	Pilotage et coordination des travaux pour la levée des dernières prescriptions	8 mois travaux

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. La forme du groupement imposé, dans le présent marché, a pour objet d'assurer la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En cas de groupement, **le mandataire du groupement est obligatoirement le prestataire qui réalisera au moins 50% du marché.**

Le présent avis s'adresse à un pilote ou un groupement de pilotes disposant a minima : de compétences en OPC

En outre, les candidats pourront se doter de toute autre compétence qu'ils jugent nécessaire.

La bonne exécution des prestations dépendant essentiellement de la/des personne(s) physique(s) nommément désignée(s) dans l'acte d'engagement, les stipulations de l'article 3.4.3 du C.C.A.G.- PI sont applicables.

1.5 - Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Services d'assistance en Ingénierie (71336000-2)

La classification de la nomenclature de l'Université de Strasbourg est la suivante :

BF.15 : Diagnostics, ordonnancement -pilotage -coordination

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Les délais d'exécution commencent à courir à compter de la notification du marché ou à compter d'un ordre de service ultérieur.

2.2 - Variantes

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes libres. Les variantes libres présentées par les candidats ne seront pas analysées.

De même, le pouvoir adjudicateur n'impose aucune variante.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Conditions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R. 2113-7 et R. 2113-8 du code de la Commande Publique.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes :
 - Annexe n°1 : « temps prévisionnels d'intervention et répartition des honoraires par phase de mission » dûment complétée par le titulaire ;
 - Annexe n°2 : Désignation des cotraitants et répartition des prestations ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le présent Règlement de consultation (R.C)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) ;
- Le programme technique détaillé de l'opération ;
- Le planning prévisionnel de l'opération ;
- Le procès-verbal de la Sous Commission Départementale de Sécurité (SCDS) datant de 2022 ;
- Note interne portant sur les consignes pour les entreprises utilisant des engins et/ou des appareils provoquant des vibrations à proximité du service de RMN ;
- Les plans du bâtiment ;
- Les Documents de Spécification et de Conception du Système (DSCS) :
 - Contrôle d'Accès
 - Conception des installations thermiques
 - Gestion Technique centralisée ;
 - Infrastructure de câblage et armoires informatiques ;
 - Conception des installations de sécurité ;
 - Conception des installations électriques ;
 - Note technique modification importante norme électrique ;
 - Wifi
- Les préconisations de conception ;
- Les chartes Graphiques DAO de l'Université ;
- Le Diagnostic Sécurité Incendie établi par Bureau Véritas en Mai 2023 ;
- Le Dossier Technique Amiante du bâtiment (DTA) ;
- Le cadre du mémoire technique

Les pièces ci-dessus sont acceptées sans réserve par les candidats. Seul l'exemplaire conservé par l'administration fait foi.

Il vous est fortement conseillé de procéder à votre identification car celle-ci vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB) n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats **au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr> . A défaut de transmission de ces formulaires, les éléments indiqués ci-dessous devront être apportés par le candidat : Documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, l'Université de Strasbourg accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place des documents mentionnés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du Code de la Commande Publique.

Le document unique de marché européen devra obligatoirement être rédigé en français.

4.1 - Pièces de la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la Commande Publique.:

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Copie du/des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Tout document (extrait K-bis ou autre) permettant de s'assurer que le signataire des différentes pièces du marché est habilité à engager sa société, ou bien tout document attestant qu'il a reçu, à cet effet, délégation par une personne ayant pouvoir d'engager juridiquement la société candidate.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-6 et suivants du code de la Commande Publique:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-15 et suivants du code de la Commande publique:

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Titres d'études, certificats de capacité, certifications ou tout document équivalent concernant les compétences minimales exigées ;
- Le candidat devra également justifier disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés publics effectivement exécutés antérieurement.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.2 - Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- **L'acte d'engagement** (A.E.) et ses annexes dûment complétés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat :
 - L'annexe 1 relative aux temps prévisionnels d'intervention et répartition des honoraires par phase de mission
 - L'annexe 2 relative aux missions et à la répartition des honoraires ;
- **Un mémoire technique** comprenant les éléments suivants :
 - Compréhension des enjeux du projet ;
 - Qualités professionnelles des intervenants (profils, références, ...) ;
 - Méthodologie d'intervention pour assurer l'anticipation, l'organisation et la gestion d'un chantier en site occupé ;
 - Adéquation des outils de planification envisagés.

Il sera **accompagné des pièces complémentaires suivantes** :

- Les références adéquates provenant de projets effectivement exécutés antérieurement :
 - Deux références en OPC comparables, en ERP et en site occupé.
- Les curriculum vitae (CV) des intervenants ;
- Un exemple d'outils graphiques de planification, de tableaux de bord hebdomadaires et de rapports mensuels pour évaluer leur lisibilité ;
- Un exemple de tableau de suivi des écarts (retards cumulés) avec un détail des procédures d'alerte et de rattrapage des délais en cas de dérive du planning ;
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise.

Il est vivement recommandé d'utiliser le cadre du mémoire technique (fourni au DCE) qui permettra de structurer les informations.

La longueur globale du mémoire technique ne peut dépasser 10 pages (hors pièces complémentaires listées ci-dessus).

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2142-1 à L.2152-8, R.2152-1 à R.2152-13 du code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	Points
1. Honoraires	40
2. Valeur technique	60
- Compréhension des enjeux du projet	15
- Qualités professionnelles des intervenants (avec CV et références en annexe)	10
- Méthodologie d'intervention pour assurer l'anticipation, l'organisation et la gestion d'un chantier en site occupé	15
- Adéquation des outils de planification envisagés = <i>exemple d'outils graphiques de planification, de tableaux de bord hebdomadaires et de rapports mensuels pour évaluer leur lisibilité + exemple de tableau de suivi des écarts (retards cumulés) avec un détail des procédures d'alerte et de rattrapage des délais en cas de dérive du planning</i>	20

Critère 1 : Honoraires

Le critère « honoraires » sera noté de la manière suivante :

- l'analyse du critère prix sera établi à partir des montants des honoraires du pilote.
- la solution la moins chère reçoit la note maximum.
- les autres offres sont notées de la manière suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins chère} \times \text{note maximum (40)}}{\text{Montant de l'offre analysée}}$$

Ccritère 2 : Valeur technique

La notation du critère de la valeur technique se fera en fonction des renseignements obtenus dans le mémoire technique fourni par les candidats dans leur offre.

Chaque critère sera noté sur 1 comme suit :

1/1 :	Proposition très satisfaisante, standard très élevé et supérieur aux attentes, parfaitement renseigné
0,8/1 :	Proposition satisfaisante, standard élevé, bien renseigné
0,6/1 :	Proposition correcte, standard au-dessus du moyen
0,4/1 :	Proposition passable, présence ponctuelle d'observations spécifiques
0,2/1 :	Proposition insuffisante, renseignements généraux non spécifiques à l'opération
0/1 :	Absence d'informations ou hors sujet

Cette note sur un sera ensuite ramenée à la note de chaque sous-critère.

La note obtenue sera reportée pour constituer la note finale.

Remarque

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de revenir vers les candidats pour leur demander de confirmer ou régulariser leur offre.

Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la Commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Dématérialisation des marchés publics

Dans le cadre de la réforme des marchés publics et à compter du 1er octobre 2018, l'ensemble des procédures de passation des marchés publics seront obligatoirement dématérialisées c'est-à-dire conclues par voie électronique via la plateforme des achats de l'Etat PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis des candidats devront être transmis électroniquement dans les conditions prévues à l'article 6.2 du présent règlement de consultation.

Tout envoi de plis par voie papier est irrégulier. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser ou non ces offres en vertu des articles R.2152-1 et R2152-2 du code de la Commande publique.

Les candidats pourront transmettre une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre dans les conditions prévues à l'article 6.3 du présent règlement de consultation.

L'ensemble des échanges entre les entreprises et l'Université de Strasbourg se fera via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

- Mise en ligne des documents de la consultation ;
- Echange questions/réponses ;
- Information des candidats non retenus ;
- Demande de complément de candidature ;
- Demande documents administratifs dans le cadre du formulaire NOTI1 ;
- Envoi des documents de la notification à l'attributaire.

6.2 Envoi dématérialisé

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Seule une copie de sauvegarde des plis pourra être transmise sur un support physique électronique, dans les conditions prévues à l'article 6.3 du présent règlement de consultation.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme « PLACE » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation tes, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions
- Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au maître d'ouvrage.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Avertissement :

Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (niveaux ** et *** RGS).

Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Horodatage :

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

6.3 Transmission d'une copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre dans les délais impartis pour la remise des plis, sous pli scellé, et en complément d'un pli dématérialisé, une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles et respecter les conditions suivantes :

- Un fichier comportant les pièces de la candidature ;
- Un fichier distinct comportant les pièces de l'offre.

Les candidats transmettent la copie de sauvegarde de leur candidature et offre sous pli cacheté sur lequel apparaissent clairement :

- la **dénomination et les coordonnées de la société candidate**
- ainsi que la mention :

Copie de sauvegarde pour l'offre :

**MISSION D'ORDONNANCEMENT-PILOTAGE-COORDINATION RELATIVE POUR LA MISE EN
SECURITE DE LA FACULTE DE PHARMACIE**

Les copie de sauvegarde sont :

- **Transmises par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.**

Elles sont adressées à :

**Université de Strasbourg
Direction du Patrimoine Immobilier**

Département Contrats Immobiliers

18, rue Goethe

CS 90032

67081 STRASBOURG cedex

et devront être **réceptionnées** au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

OU

- **Déposées, contre récépissé, à la même adresse (Direction du Patrimoine Immobilier – Secrétariat – Rez de chaussée), du lundi au vendredi (sauf jours fériés) le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 14h à 16h.**

Les offres transmises par télécopie ou par courriel ne sont pas acceptées.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres** une demande via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur la page de la consultation :

<https://www.marche-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme PLACE, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, **7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres**

7.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Pas de visite organisée, accès libre au site.

Article 8 : Négociation

En application de l'article R.2123-5 du Code de la Commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder aux négociations qui se dérouleront dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et d'obligation de transparence prévus par le Code de la Commande publique.

La négociation sera engagée sous forme de mails avec l'ensemble des soumissionnaires via la plateforme PLACE. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Suite à cette phase de négociation, et si des ajustements s'avèrent nécessaires, un délai complémentaire sera laissé aux candidats pour formuler une proposition finale qui servira de base pour l'analyse et le classement final des offres.

Le pouvoir adjudicateur détient toujours la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Article 9 : Voies de recours

En cas de litiges portant sur la procédure du présent marché et à défaut pour les parties de trouver une solution amiable, le Tribunal Administratif de Strasbourg sera compétent pour en connaître.

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L. 551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L. 551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr